



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 27 Septembre 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/09-06-72

DISPOSITIF VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION « EXPERTISES »

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 7

Délégations : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20241017-BMNA20240906-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le vingt-un septembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (06) :

Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à M. Blaise MORNAL

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Astride HAMLET

M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER

Mme Elodie PITON-SERICHARD avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS

Etaient absents excusés (02) : M. Mario ALLEAUME, M. Daniel JORDAN,

Etaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN.

Quorum : réalisé

DISPOSITIF VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION « EXPERTISES »

Madame Brenda SITCHARN informe que le dispositif VTA « expertises » permet de recruter pour une durée de 12 à 18 mois des personnes de plus de 30 ans, justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans pour remplir des missions telles que l'élaboration de diagnostics, la contribution à l'animation du territoire ou à l'élaboration de projets de territoires, le montage de dossiers de demande de subvention, le montage de projet ou encore pour apporter un appui sur les projets transversaux.

La Commune de Petit-Canal souhaite recruter un chargé de mission « Appui aux projets transversaux et à la recherche de subvention » qui devra accompagner les grands projets de la collectivité, être force de propositions et monter des dossiers de demandes de subventions.

Considérant la nature et la durée du besoin, la Ville a décidé de recourir au contrat de projet pour recruter son chargé de mission « Appui aux projets transversaux et à la recherche de subvention » pour une durée prévisionnelle de 18 mois maximum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20241017-BMNA20240906-72-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-24 à L.332-26,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n° 317 du 6 mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat territorial en Administration,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative N°BM/HP/2021/05-09-58 « mise à jour de la délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » du 29 septembre 2021.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un chargé de mission « Appui aux projets transversaux et à la recherche de subvention » pour une durée prévisionnelle de 18 mois maximum en Volontaire territorial en Administration « Expertises »,

Considérant que pour ce recrutement, la Ville décide de recourir au contrat projet,

Où l'exposé de Madame Brenda SITCHARN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. **DE VALIDER** la création d'un poste de chargé de mission « Appui aux projets transversaux et à la recherche de subvention » dans le cadre du dispositif VTA « Expertises ».
2. **D'AUTORISER** le Maire à solliciter la subvention accordée dans le cadre du recrutement d'un VTA « Expertises ».
3. **D'AUTORISER** la création d'un emploi non permanent pour ce recrutement comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	GRADE(S) CORRESPONDANT(S)	COEFFICIENT HORAIRE
Administrative	C	1 Adjoint administratif	30H

4. **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.
5. **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de la ville.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 27 septembre 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20241017-BMNA20240906-72-DE

Les représentés (06) : Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Elodie PITON-SERICHARD avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS.

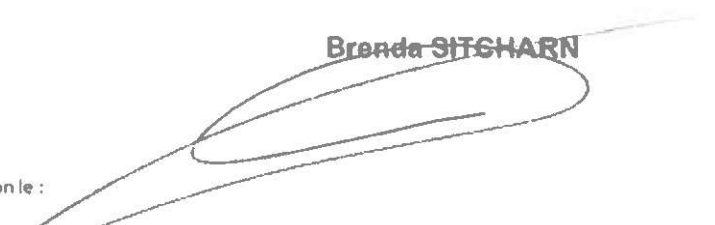
Réception par le préfet : 17/10/2024

Pour expédition conforme

Le Maire


Blaise MORNAL

La secrétaire de séance


Brenda SITCHARN

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre-mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet